

Comment réduire l'absentéisme scolaire

par Berthe MICHAUD *

L'ABSENTÉISME scolaire est lié à des facteurs variés et complexes. Il présente des dimensions sociales et familiales aussi bien que scolaires. Les actions à entreprendre pour réduire ce phénomène seront variées; la plupart seront la responsabilité du système scolaire, d'autres pas.

Nous voulons considérer, dans cet article, les moyens qu'un système scolaire peut utiliser pour réduire l'absentéisme chez ses élèves. Certaines mesures sont préventives et s'adressent à l'ensemble des élèves; d'autres, que nous appelons curatives, concernent les élèves qui manifestent déjà un problème d'absentéisme et dont il faut rétablir l'assiduité.

MESURES PRÉVENTIVES

L'ensemble des conditions favorables à l'adaptation scolaire

La prévention de l'absentéisme comprendra nécessairement toutes les dispositions qui favorisent, pour l'élève et sa famille, le sentiment de réussite et d'appar-

tenance. En effet, l'échec social autant que l'échec pédagogique condamnent l'élève à une situation de tension qu'il aura tendance à fuir. Pour s'intégrer à l'école, il doit s'y sentir accepté et à l'aise et il doit pouvoir réussir dans les tâches qu'on lui propose.

L'école doit d'abord poser à chacun des *exigences réalistes* auxquelles l'élève peut répondre, compte tenu de ses capacités. Il faudrait parler ici de programmes d'étude appropriés, de classement opérationnel mais aussi de normes de conduite claires et adaptées à l'âge et au milieu socio-culturel des enfants. L'école ne saurait fixer à un élève des objectifs de rendement ou de conduite qu'il ne saisit pas ou qu'il ne peut humainement atteindre. Ce serait, au départ, le « mettre dans son tort » et « l'exclure » socialement.

L'élève doit, de plus, recevoir à l'école l'*aide et le support* nécessaires pour réussir dans son travail et dans son intégration au groupe. Il ne peut atteindre les objectifs qu'on lui propose sans qu'on lui en indique les moyens et sans qu'on soutienne ses efforts. On pense ici aux méthodes pédagogiques et aux attitudes éducatives. Mais, plus fondamentale encore dans ce processus d'aide et de support, se retrouve la relation maître-élève.

* Mlle Berthe Michaud, t.s.p., est directrice du Bureau de service social de la CECM.

A cause de facteurs personnels ou familiaux, certains élèves réussissent plus difficilement leur adaptation scolaire. La responsabilité de l'école à leur endroit n'en est pas moins grande. Des *services complémentaires* à l'enseignement régulier sont quelquefois nécessaires pour identifier les difficultés présentées et y porter remède. Ces interventions d'ordre pédagogique, médical, social ou psychologique peuvent, soit apporter un correctif qui élimine complètement le problème, soit susciter une forme d'adaptation scolaire réalisable en dépit des limites de l'élève et de son milieu.

Un contrôle efficace des absences

Dans une perspective préventive, un contrôle administratif adéquat des absences s'avère une mesure essentielle. En effet, l'élève doit sentir que l'obligation de fréquenter l'école n'est pas lettre morte. Son absence doit être notée, évaluée, et ses motifs discutés. Tôt ou tard, les élèves mettent à l'épreuve le sérieux des règles énoncées. Il serait désastreux qu'ils découvrent, à l'expérience, que l'école se soucie bien peu qu'ils soient présents ou absents. L'obligation de fréquenter l'école n'est pas laissée à l'initiative des élèves ou de leurs parents, mais a été prise en charge par la société dans une loi que l'école a mission d'appliquer.

Les modalités de contrôle peuvent varier du niveau élémentaire au niveau secondaire. Plus l'enfant est jeune, moins il peut assumer la responsabilité de sa fréquentation et plus il faut soutenir son assiduité, au jour le jour, par des contrôles extérieurs. Ce soutien, généralement fourni en collaboration avec la famille, doit, dans certains cas, être largement assumé par l'école.

En résumé, les procédures de contrôle des présences doivent rendre concrète et opérante l'obligation de fréquenter l'école.

Un rapprochement famille-école

Nous savons que les attitudes des parents à l'endroit de l'école fréquentée par leur enfant ont une influence plus grande sur la fréquentation scolaire que leur attitude vis-à-vis de l'éducation en général ou même vis-à-vis de la fréquentation elle-même. Il y a une relation entre la fréquentation scolaire et les sentiments des parents à l'endroit de l'école, c'est-à-dire vis-à-vis de la direction, des professeurs, des

méthodes pédagogiques, de l'emplacement de l'école et de ses commodités, du type d'enfants qui fréquentent l'école, etc.

L'amélioration de relations entre l'école et les familles favorise une meilleure assiduité des enfants.

MESURES CURATIVES

Le dépistage précoce

L'école doit identifier rapidement les élèves qui s'absentent sans motif justifié pour intervenir à temps, les réengager face à l'école ou amoindrir les tensions qui les poussent à s'absenter. Si on ne s'occupe pas des problèmes que l'absentéisme révèle, on en verra se développer d'autres. Il faut empêcher ce cercle vicieux et prévenir l'accumulation d'échecs, aux plans social et académique, qui compromettrait irrémédiablement la carrière scolaire. Il est d'expérience courante que le processus devient pratiquement irréversible quand l'arriération pédagogique, le dégoût de l'école et le rejet par l'école ont atteint une certaine gravité.

Ce dépistage suppose une évaluation sommaire des motifs d'absence, pour retenir les motifs nettement injustifiés ou douteux. Il suppose aussi une révision de la fréquence ou du volume des absences des élèves dont les motifs d'absence, au premier abord, paraissent acceptables. Par exemple, l'élève qui se déclare malade régulièrement deux demi-journées par semaine éveille un doute et nécessite qu'on pousse un peu plus loin l'examen de sa situation.

Les interventions des éducateurs

L'élève dont les absences sont anormales connaît des difficultés et, à ce titre, il a besoin de l'attention particulière du professeur ou de la direction. Le personnel de l'école utilise alors ses méthodes habituelles pour faire face à un problème présenté par un élève: clarifier la situation, interpréter les normes de l'école et aider l'élève et/ou ses parents à s'y conformer. On usera, comme d'habitude, de persuasion, d'encouragement, etc.

Le professeur est normalement le mieux placé pour établir un contact avec l'élève, connaître ses besoins, le conseiller, le supporter. Son rôle auprès de l'enfant qui s'absente doit commencer par la préoccupation de sa présence en classe, de son adaptation au groupe, de ses difficultés de rendement, mais doit aussi se continuer

par l'accueil après une période d'absence. À sa rentrée, l'élève est en fait dans une situation difficile, ayant manqué une partie du programme et ayant à faire face, de nouveau, à une situation qui lui causait des tensions. L'accueil qu'on lui réserve alors peut marquer un point tournant. L'élève qui appréhende son retour ou qui est déjà un peu désengagé face à l'école ne doit pas voir confirmer sa perception négative de l'école.

L'éducateur qui, dans son contact avec l'élève ou sa famille, a lui-même identifié des problèmes spécifiques qui sont de la compétence d'autres professionnels, (médecins, conseillers d'orientation, psychologues, travailleurs sociaux, etc.) devrait les signaler à l'attention des services appropriés compte tenu de leur disponibilité.

L'évaluation des cas-problèmes

Il arrive que l'éducateur ne réussisse pas à rétablir la fréquentation régulière de certains élèves. Des facteurs, parfois scolaires mais souvent personnels ou familiaux, échappent à son action. Il est alors nécessaire qu'il confie à du personnel spécialisé l'évaluation des différents facteurs en cause, y compris les éléments extérieurs à l'école.

Ces « cas réfractaires » aux efforts de l'école, sont généralement complexes. Des problèmes multiples sont en inter-action et les ressources personnelles, familiales ou sociales présentent souvent des carences qui compliquent les plans de solution. Une certaine prudence s'impose. Des interventions, utiles dans certains cas, peuvent dans d'autres situations augmenter le problème qu'on veut résoudre. Ainsi une approche d'autorité auprès de familles aigries ou hostiles à la société provoque généralement une attitude encore plus négative.

Aux renseignements fournis par l'école, il faut ajouter une connaissance de la situation familiale, de l'histoire personnelle de l'enfant, etc., puis dégager de toutes ces données une *interprétation* du problème. Il faut comprendre la dynamique de la situation pour appliquer des mesures appropriées. Ce diagnostic psycho-social sera donc le point de départ d'une action spécifique à la situation.

Les interventions sélectives

Grâce à cette évaluation globale de la situation que recouvre l'absentéisme, on peut cerner avec plus

de précision les problèmes et les besoins de l'élève et de son milieu de même que leurs ressources. Il devient alors possible de *choisir* l'action appropriée. Des mesures d'aide seront souvent indiquées, mais il faudra aussi recourir parfois à des mesures d'autorité.

Les interventions d'aide correspondront aux besoins manifestés. Dans certains cas, il s'agit simplement de diriger l'élève vers la clinique qui précisera le diagnostic et offrira le traitement. Mais, le plus souvent, il faut raviver le désir de « faire quelque chose » chez des gens qui ont démissionné et mobiliser les ressources de l'élève, de sa famille et de l'école. Par des techniques appropriées, intervenir dans l'inter-action élève-famille-école, rétablir des liens et susciter des modifications d'attitudes. L'objectif ici n'est pas uniquement de retourner l'élève en classe mais d'amorcer une meilleure adaptation scolaire.

Ce travail d'aide centré sur la motivation, les attitudes et l'utilisation des ressources communautaires, est en fait un travail de service social. Il est indiqué de le confier à du personnel qui a reçu une formation dans ce domaine. Cette aide à court terme suffira souvent à rétablir la fréquentation scolaire et à engager les personnes intéressées dans un processus de solution des problèmes. Mais il sera parfois nécessaire que l'élève et/ou sa famille reçoive aussi une aide plus spécialisée ou plus prolongée. Selon les besoins, cette aide sera d'ordre médical, social, psychologique ou pédagogique. Les élèves qui en ont besoin devraient recevoir les services susceptibles de répondre aux problèmes qui ont compromis leur adaptation scolaire et provoqué l'absentéisme. Nous pensons ici autant aux services rattachés au milieu scolaire (orientation, récupération, enseignement spécialisé, service social, psychologie, médecine) qu'aux services communautaires de santé, de bien-être, de loisirs, etc. L'insuffisance de ces ressources provoque un embouteillage de problèmes qui, étant « refoulés » par les services appropriés, continuent de se manifester au niveau de l'école et « encomrent » des éducateurs qui n'ont ni la formation, ni le temps pour y porter remède.

Les interventions d'autorité sont nécessaires quand les parents se reconnaissent incapables d'exercer ce rôle parental auprès d'un enfant qui en a besoin ou lorsque et l'élève et ses parents rejettent leurs responsabilités à l'égard de la fréquentation scolaire. La loi de fréquentation scolaire obligatoire devient alors un instrument utile pour permettre à la société de protéger

le droit de l'enfant à l'éducation. Les interventions d'autorité comprennent l'interprétation de la loi, l'avis légal, la suspension des allocations familiales et, si d'autres problèmes justifient une demande de protection, la plainte à la Cour de Bien-Être. Il faut noter, en passant, que l'amende prévue par la loi de fréquentation scolaire obligatoire comme sanction aux parents est, en pratique, à peu près inapplicable.

Conclusion

Nous avons proposé des objectifs généraux qui pourraient servir de jalons à un programme pour réduire l'absentéisme scolaire. À la C.E.C.M., nous avons mis en place, en septembre dernier, un programme d'action élaboré dans cette optique. Nous tenterons d'en évaluer les résultats à ses différentes étapes de réalisation.